



HAL
open science

La représentation des femmes au niveau local : le cas italien

Carmela Maltone

► **To cite this version:**

Carmela Maltone. La représentation des femmes au niveau local : le cas italien. Genre, politique et représentations au niveau local, Institut d'études politiques de Bordeaux, Nov 2014, Bordeaux, France. hal-01267725

HAL Id: hal-01267725

<https://hal.science/hal-01267725>

Submitted on 4 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication présentée au Colloque International **Genre, politique et représentations au niveau local**, Sciences Politiques Bordeaux, 13-14 novembre 2014.

Ce Colloque a été organisé dans le cadre de l'Anr General. Comité scientifique constitué de Magali Della Sudda, Frédéric Neyrat et Marion Paoletti.

La représentation des femmes au niveau local : le cas italien

Carmela Maltone, Maître de Conférences en Histoire Politique et Sociale de l'Italie Contemporaine, Université Bordeaux Montaigne.

12 novembre 2014

Résumé

Les femmes transalpines votent pour la première fois aux élections municipales de 1946. Bien que symboliquement importante, la participation des femmes à la gouvernance demeure encore aujourd'hui marginale. Les élues femmes représentent 21.5% actuellement des élus municipaux, 19% des conseillers départementaux et 16% des conseillers régionaux. L'Italie compte tout de même actuellement 2 Présidentes de région sur 20, 9 Présidentes de départements sur 110 et 909 Maires sur 8.003.

Les causes de cette présence marginale sont multiples : une législation électorale qui ne favorisent que timidement la représentation féminine, la perception des femmes comme des êtres faibles, image qui engendre souvent un processus d'auto-exclusion ; la tendance de la classe politique masculine à se reproduire de manière autoréférentielle ; la difficulté à concilier vies professionnelle et familiale avec l'action politique, la faiblesse des moyens financiers.

La place occupée par la politique dans la vie des femmes transalpine contribue à cette sous-représentation. Des enquêtes évaluent que seules 3% des femmes placent la politique parmi les valeurs les plus importantes.

Dans un contexte de sous-représentation féminine, il nous a semblé légitime de savoir comment votent les femmes, si elles ont une préférence pour les candidates femmes et enfin si les attentes sont différentes lorsque l'on choisit un homme ou une femme.

Elles sont non seulement sous-représentées dans les instances de la démocratie représentative, mais, en plus, peu visibles dans l'espace public puisque l'opinion publique est peu informée de leur présence dans les instances élues. Les femmes sont ainsi doublement pénalisées.

Dans une étude menée auprès de six femmes maires, elles disent avoir défié les stéréotypes en faisant valoir leurs compétences. Elles ont mis en place des politiques amies des femmes en développant les services à la famille, rendant plus compatible la vie personnelle et professionnelle, réduit les inégalités entre genres. Enfin, elles affirment avoir adopté des nouvelles méthodes de management public basé sur une approche globale de l'individu.

Ces témoignages démontrent que ces élues femmes ont apporté dans la gouvernance locale une différence de contenu, de style, d'agenda et de méthode. Même si l'accès à la politique demeure pour les femmes un parcours très rude, le chemin parcouru jusqu'ici nous inspire de la confiance et de l'optimisme.

Mots clés

Italie femmes politique locale, Italie élection locale, représentation féminine élection locale, participation des femmes élection locale, vote des femmes, féminisation des responsabilités politiques, gouvernance féminine, élues conseils régionaux, élues conseils départementaux, élus conseils municipaux, maires femmes, élues instances locales.

Être citoyenne : un très long chemin

En Italie, les droits politiques ont été reconnus aux femmes quand le pays était encore en partie occupé par le Reich et plongé dans la guerre de Libération. En février 1945, le Comité National de Libération (CNL), gouvernement provisoire chargé d'acheminer le pays vers la démocratie, établissait par décret : « *En vue des prochaines élections municipales, les femmes sont autorisées à s'inscrire sur les listes électorales* ». Cette formule quasi anodine reconnaissait ainsi le droit de vote aux femmes, dans la plus grande indifférence.

Ce droit de portée historique était impulsé par les élites des trois formations politiques dominantes, la Démocratie Chrétienne et les Partis Socialiste et Communiste, désormais persuadées que « *la reconstruction du pays, la renaissance d'une Italie libre, démocratique, pacifiste et progressiste devait nécessairement se faire par une participation active des femmes* »¹. La reconnaissance de ce droit avait ainsi une très forte valeur symbolique : non seulement elle marquait la rupture avec le passé et la transition vers la démocratie, mais elle était aussi une manière de manifester la gratitude de la Nation à l'égard des femmes engagées dans la Résistance, acte considéré comme une véritable entrée des femmes dans la politique et la sphère publique. Cet engagement était donc inéluctablement le prélude d'une nouvelle ère. Le leader socialiste Pietro Nenni affirmait en 1944 dans une interview au périodique des femmes communistes *Noi Donne* :

*Je suis entièrement favorable au droit de vote des femmes en parfaite égalité avec les hommes. Le genre ne doit pas être un obstacle préjudiciable. Je pense ceci car la femme italienne a mérité ses droits politiques et sa participation à administrer le pays en raison de son apport à la vie économique et à son action pendant la guerre et la Résistance*².

Les sources laissent entrevoir d'autres raisons plus prosaïques : le droit de vote accordé aux femmes permettait de les associer de manière responsable aux efforts de l'après-guerre et aux processus de modernisation du pays. Les propos de Pietro Nenni sont éclairants : « *Octroyer aux femmes le vote les obligera à réfléchir, à prendre sérieusement en compte les problèmes de la Nation autrefois considérés, à tort, inadéquats aux femmes* »³.

Ces arguments nous amèneraient à croire qu'il s'agissait de l'octroi d'un droit alors qu'en vérité, c'était l'épilogue d'un combat obstiné mené par les organisations féministes et féminines durant tout un siècle, y compris pendant la 2^{ème} guerre mondiale. En effet, *l'Unione delle Donne Italiane* (Union des Femmes Italiennes - UDI - organisation liée au Parti Communiste) et deux autres associations historiques, *l'Alleanza Femminile Pro Suffragio* (Alliance Féminine Pour le Suffrage) et la *Federazione Italiana Laureate e Diplomate Istituti Superiori* (Fédération Italienne des Universitaires et des Diplômées des Écoles Supérieures, FILDIS), constituaient en 1944 un Comité Pro-droit de vote. Celui-ci lançait une pétition nationale pour le suffrage véritablement universel et exhortait dans un mémorandum le CNL à élargir aux femmes le droit de vote actif et le droit d'éligibilité afin que les futures consultations électorales soient véritablement libres⁴.

Cependant, cette citoyenneté politique naissait tronquée car le décret de février 1945 leur accordait le droit de vote sans le droit d'éligibilité. La littérature féministe considéra ce

¹ Opinion exprimée par Palmiro Togliatti, secrétaire général du Parti Communiste Italien à l'occasion d'un sondage lancé par le périodique féministe *Noi Donne* en décembre 1944. Ce sondage visait à connaître la position des lectrices et des responsables politiques sur le suffrage des femmes. Les résultats furent publiés dans le numéro du 15 janvier 1945.

² *Noi Donne*, décembre 1944.

³ *Idem*

⁴ Cfr : Maria Chiara Fugazza, Silvia Cassamagnghi (sous la direction), *Italia 1946. Le donne al voto*, Istituto Lombardo di Storia Contemporanea, Milano, 2006, p 29- 32.

droit minoré comme un reflet de la culture machiste de la classe politique italienne de l'époque ; leur méfiance à l'égard des femmes induisait les politiciens à croire qu'elles n'avaient pas les capacités d'assumer des responsabilités publiques et qu'elles ne sauraient, au pouvoir, défendre seulement les intérêts propres au genre féminin alors que les élus masculins étaient considérés, à priori, comme garants des intérêts véritablement universels.

Ce défaut initial fut corrigé par un deuxième décret adopté en mars 1946 en vue des élections municipales, les premières consultations libres depuis 1919 ; ainsi munies du droit de vote actif et passif, les femmes italiennes devenaient enfin des citoyennes à part entière lors des élections locales de 1946. Nulle force politique ne pouvait ignorer l'importance du vote des femmes, représentant 14.610.845 électrices, soit 53% du corps électoral. En dépit d'une opinion publique masculine qui misait sur une faible participation féminine, 81% des électrices se rendirent aux urnes pour élire les conseillers municipaux de leurs communes, et encore plus étonnement, avec le même taux de participation entre les communes du nord et du sud du pays⁵.

Les sources, quelque peu rares, relatent d'un droit exercé avec enthousiasme et gravité car ces femmes étaient conscientes de sortir de leur infériorité, de devenir des personnes à part entière pouvant exprimer leur volonté et enfin s'affranchir dans le secret de l'urne, comme le dit si bien l'historienne Anna Rossi-Doria, du contrôle de leurs hommes, qu'ils soient pères, frères ou maris⁶. Voici comment la presse, à vrai dire peu loquace, rapporta l'événement :

*Pour la première fois depuis vingt-quatre ans se sont déroulées en Italie des élections libres. Dans les grandes villes comme dans les petits bourgs, on a voté dans le calme. Les femmes, en particulier les paysannes, ont bien souvent été les premières à se rendre aux bureaux de vote*⁷.

Les rares commentaires des protagonistes confiés à l'écriture sont moins laconiques ; ainsi la romancière Maria Belloncinì écrivait :

*Pour moi, (...) l'événement le plus important de l'année 1946 fut quand, seule dans un vieil isoloir en bois avec dans une main un crayon papier et dans l'autre deux bulletins, je me suis retrouvée d'emblée face à moi, un moi devenu enfin une personne. Je dois avouer que mon cœur a sursauté*⁸.

Sibilla Aleramo, une romancière féministe nous a elle aussi laissé une trace de cette expérience : «*Je crois que beaucoup de femmes, même toutes les femmes, ont ressenti la même émotion, celle que moi j'ai vécu au moment de recevoir le bulletin de vote*»⁹.

«*Nous serrions dans nos mains les bulletins de vote comme nous aurions serré des messages d'amour*» écrivait Anna Garofalo dans son livre *L'Italiana in Italia* (L'Italienne en Italie)¹⁰.

Environ deux mille femmes furent élues conseillères municipales lors de ces élections locales de mars 1946, principalement en Toscane, Emilie, Piémont et Lombardie¹¹.

⁵ Sur l'histoire du droit de vote aux femmes en Italie cfr : Giulia Galeotti, *Storia del voto alle donne in Italia*, Binklink, Roma, 2006 ; Anna Maria Galoppini, *Il lungo viaggio verso la parità. I diritti civili e politici della donna dall'Unità ad oggi*, ETS, Pisa, 1992 ; Vinzia Fiorino, *Una donna, un voto. Diritti. Utopie. Opacità*, Rivista *Athenet on-line*, Università di Pisa, septembre 2006, www.unipi.it/athenet ; Maria Chiara Fugazza, Silvia Cassamagnaghi, *Italia 1946. Le donne al voto*, op.cit..

⁶ Cfr : Anna Rossi-Doria, *Diventare cittadine. Il voto delle donne in Italia*, Giunti, Milano, 1996, p 105.

⁷ Extrait tiré d'un article de l'hebdomadaire *L'Europeo* du 25 mars 1946.

⁸ Ce témoignage de Maria Belloncinì fut publié avec d'autres dans la revue de politique, littérature, arts et sciences *Mercurio*, novembre-décembre 1946.

⁹ *Mercurio*, novembre-décembre 1946.

¹⁰ Collectif, *Il novecento delle Italiane. Una storia ancora da raccontare*, Editori Riuniti, Roma, 2001, p.147.

¹¹ Idem

Depuis cette première élection où les femmes accédaient pour la première fois à des responsabilités politiques, bien d'autres consultations locales se sont déroulées, sans laisser hélas la moindre trace en terme d'études ou d'analyses sur le mandat et la gouvernance des femmes. Le Ministère de l'Intérieur lui-même n'a pas retenu opportun de quantifier cette présence. Pour la période 1946-2000, nous avons trouvé sur le site du Ministère des listes interminables de noms d'élus par commune, département et région sans la moindre statistique sur la répartition par genre. Les élues locales n'ont éveillé l'attention que dans la décennie 2000. C'est sous l'impulsion du Ministère de l'Égalité des Chances entre les hommes et les femmes que des universitaires et des organismes publics comme l'Institut National des Statistiques (Istat) ont alors commencé à éclairer cette vaste zone restée dans l'ombre. Dans l'impossibilité d'examiner la gouvernance des femmes sous un angle diachronique, nous nous contenterons d'analyser le phénomène au temps présent.

Les femmes élues au niveau municipal

Les dernières élections communales se sont déroulées en 2013. Sur les 117.029 élus des 8.092 communes italiennes, les femmes représentent 21,5% du total et plus précisément 22% des conseillers, 23,7% des adjoints au Maire, 16,1% des présidents des conseils municipaux et 11.8% des Maires¹².

Élections Municipales 2012 et 2013

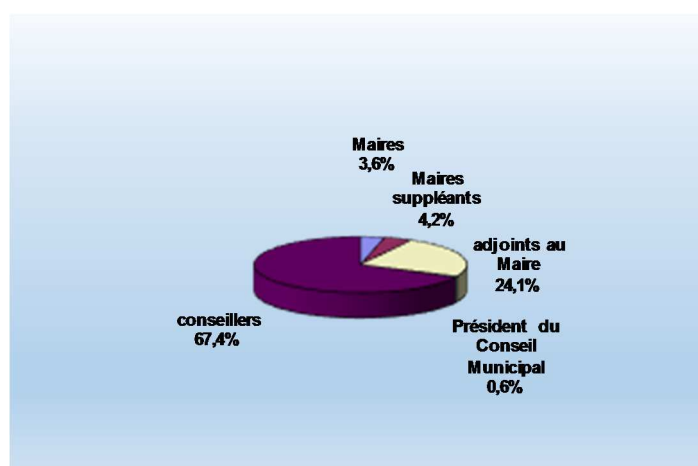
	Femmes	Hommes	% Femmes
Maires	909	6 814	11,8%
Maires suppléants (communes urbaines)	1 065	4 760	18,3%
Adjoints au Maire	6 042	19 423	23,7%
Président du Conseil Municipal (grandes communes)	157	818	16,1%
Conseiller municipal	16 936	60 105	22,0%
Total	25 109	91 920	21,5%

Source : Tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia, *La rappresentanza di genere nelle amministrazioni comunali italiane*, Fondazione ANCI Ricerche (Associazione Nazionale Comuni Italiani, ANCI Comunicazione Edizioni Eventi, Roma, 2013. Dorénavant : Rapporto Cittalia.

Ces résultats montrent d'une part un déséquilibre de genre très fort entre élus, alors que les femmes représentent largement plus de 50% des électeurs et de l'autre une ségrégation verticale des élues dans les instances électives : les femmes sont en effet plus nombreuses dans des fonctions moins importantes comme conseillères, alors qu'elles se heurtent à un plafond de verre dans l'accès aux fonctions de pouvoir comme celle de Maire réservée quasi exclusivement aux hommes. Les chiffres sont éloquentes : 909 femmes Maires contre 6.814 Maires hommes. Les hommes sont ainsi 4 fois plus élus que les femmes, et ont 8 fois plus de chances d'être Maires comme le montre le graphique ci-dessous :

¹² Il est nécessaire de préciser que, à la différence de la France, le Maire est élu au scrutin universel, et que le Président du Conseil Municipal, élu de façon indirecte, peut ainsi ne pas être le Maire.

Fonctions des femmes élues en 2013



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia, op.cit.

Pour Marilisa D'Amico, spécialiste en droit constitutionnel, le plafond de verre est la résultante de règles qui, dans un univers politique quasi exclusivement masculin, désavantagent encore plus les femmes. En Italie, le Maire forme son exécutif en choisissant lui-même ses adjoints parmi les conseillers. Dans un contexte où les Maires ne sont que des hommes et dans un cadre juridique de cooptation, l'ascension des femmes à cette fonction est plus qu'aléatoire¹³. Dans cet environnement culturel, le choix discrétionnaire tend à pénaliser les femmes et peut aboutir à des situations extrêmes.

En dépit de la loi que nous allons examiner ultérieurement, les tentatives de constituer des exécutifs locaux mono genres ne sont pas rares. Le Tribunal Administratif est déjà intervenu à plusieurs reprises pour rétablir une mixité de genre dans la représentativité locale par des arrêts bien connus comme ceux émis en 2009 par le Tribunal Administratif de Tarente (Pouilles) et de Mondovì (Piémont) en 2012 cassant des exécutifs exclusivement masculins¹⁴. L'arrêt du Tribunal Administratif du Latium, en 2011, contre l'exécutif de l'un des 15 arrondissements de la ville de Rome qui ne comportait qu'une seule femme fut retentissant.

Il faut cependant reconnaître que la cooptation a néanmoins permis d'attribuer à quelques femmes des délégations traditionnellement masculines de par leur importance. Citons le cas de Bologne et de Milan où des femmes ont été nommées à la tête du Budget de la ville et de l'urbanisme-aménagement, deux postes très sensibles et de grande envergure. La sous-représentation des femmes tend néanmoins à évoluer légèrement si nous comparons les résultats des élections partielles de 2012 avec ceux de 2013 : le nombre de femmes Maires passe de 865 à 909 et celui d'Adjointes de 1.019 à 1.065.

Élections municipales de 2012 et 2013. Nombre d'élues suivant les fonctions

	2012	2013	évolution
Maires	865	909	5,1%
Maires suppléantes	1 019	1 065	4,5%
adjointes au Maire	5 753	6 042	5,0%
Présidentes du Conseil Municipal	166	157	-5,4%
conseillères municipales	16 211	16 936	4,5%

Source : tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia, op.cit.

¹³ Marilisa D'Amico, *Il difficile cammino della democrazia paritaria*, Giappichelli, Torino, 2011, p 80.

¹⁴ Barbara La Rosa, *Comuni. Dati in «rosa»*, <http://www.empatiadonna.it>.

Il est très intéressant de constater que le pourcentage de femmes élues est plus important dans les petites communes et dans les grandes villes. Ce sont donc les villes petites et moyennes qui sont le plus réservées vis-à-vis des femmes.

Nombre d'élue(s) suivant la population communale

	Femmes	Hommes	% Femmes
moins de 2.000 h	9 777	32 811	23,0%
de 2.000 à 4.999 h	6 358	22 844	21,8%
de 5.000 à 9.999 h	3 731	13 883	21,2%
de 10.000 à 19.999 h	2 667	10 339	20,5%
de 20.000 à 59.999 h	1 780	8 807	16,8%
de 60.000 à 249.999 h	649	2 711	19,3%
plus de 250.000h	147	525	21,9%
Total	25 109	91 920	21,5%

Source : tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia, op.cit.

Les résultats électoraux nous amènent au même constat pour les fonctions : la plupart des femmes Maires ont été élues dans les communes de moins de 5.000 habitants. Pour la sociologue Francesca Zajczyk, les femmes conquièrent plus facilement l'exécutif local dans les petites communes pour deux raisons principales : d'abord, elles arrivent à assurer plus aisément leur rôle public et familial car l'exercice des fonctions est moins lourd que dans des exécutifs plus importants, et ensuite les hommes trouvent ce niveau de pouvoir moins prestigieux et y postulent peu, laissant de facto la place aux femmes¹⁵.

Mandats des élus suivant la population communale

	Maires	Adjointes	Conseillères	Total	Maires / Conseillères
moins de 2.000 h	441	2 072	6 761	9 777	6,5%
de 2.000 à 4.999 h	245	1 571	4 220	6 358	5,8%
de 5.000 à 9.999 h	124	979	2 437	3 731	5,1%
de 10.000 à 19.999 h	68	686	1 797	2 667	3,8%
de 20.000 à 59.999 h	26	509	1 180	1 780	2,2%
de 60.000 à 249.999 h	5	177	444	649	1,1%
plus de 250.000h	0	48	97	147	0,0%
Total	909	6 042	16 936	25 109	5,4%

Source : tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia, op.cit.

Géographiquement, c'est le Nord qui élit le plus de femmes, et c'est sur ce territoire qu'elles occupent les postes plus importants : 70% des femmes Maires exercent leurs mandats en Lombardie, Piémont, Vénétie et Emilie-Romagne, c'est-à-dire les principales régions du Nord.

¹⁵ Cfr : Assunta Sarlo, Francesca Zajczyk, *Dove batte il cuore delle donne? Voto e partecipazione politica in Italia*, Laterza, Roma-Bari, 2012, p.130-131.

Nombre d'élu(e)s suivant le secteur géographique

	Femmes	Hommes	% Femmes
Nord-Ouest	10 081	33 065	23,4%
Nord-Est	5 614	17 921	23,9%
Centre	3 342	12 055	21,7%
Sud et Îles	6 072	28 879	17,4%
Total	25 109	91 920	21,5%

Source : tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia, op.cit.

Mandats des élus suivant le secteur géographique

	Maires	Adjointes	Conseillères	Total	Maires/ Conseillères
Nord-Ouest	438	2 252	6 866	10 081	6,4%
Nord-Est	205	1 353	3 782	5 614	5,4%
Centre	95	870	2 258	3 342	4,2%
Sud et Îles	171	1 567	4 030	6 072	4,2%
Total	909	6 042	16 936	25 109	5,4%

Source : tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia, op.cit.

Maires par genre et par Région

	Femmes	Hommes	% Femmes
Emilie Romagne	63	277	18,5%
Lombardie	227	1 286	15,0%
Val d'Aoste	11	63	14,9%
Ombrie	13	75	14,8%
Vénétie	82	476	14,7%
Piémont	169	1 009	14,3%
Ligurie	31	196	13,7%
Toscane	34	237	12,5%
Sardaigne	45	326	12,1%
Frioul-Vénétie Julienne	24	176	12,0%
Trentin	36	295	10,9%
Abruzzes	30	259	10,4%
Marches	22	200	9,9%
Molise	11	121	8,3%
Pouilles	19	229	7,7%
Basilicate	9	116	7,2%
Latium	26	340	7,1%
Calabre	19	332	5,4%
Sicile	15	295	4,8%
Campanie	23	506	4,3%
total	909	6 814	11,8%

Source : tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia, op.cit.

La cartographie des femmes élues Maires en 2013 montre la fracture Nord-Sud, à relativiser par la différence de superficie des communes, plus importante en montagne qu'en plaine ou le long des rivages.

Répartition géographique des élus

Femmes Maires



Un point par commune

Les Maires par genre et par Régions



Vert pour les hommes, rouge pour les femmes.

Les Maires-adjoints par genre et par Régions



Vert pour les hommes, jaune pour les femmes

Source : extrait du Rapporto Cittalia, op.cit.

Pour les Adjoints aussi, le pourcentage des femmes diminue au fur et mesure qu'on descend vers le Sud.

Maires-Adjoints par genre et par Région 2013

	Femmes	Hommes	% Femmes
Émilie-Romagne	448	875	33,9%
Toscane	327	758	30,1%
Sicile	303	719	29,6%
Trentin-Haut-Adige	313	786	28,5%
Sardaigne	351	925	27,5%
Lombardie	1235	3701	25,0%
Marches	205	631	24,5%
Piémont	806	2541	24,1%
Ombrie	86	283	23,3%
Val d'Aoste	58	192	23,2%
Vénétie	455	1 586	22,3%
Ligurie	152	553	21,6%
Pouilles	213	798	21,1%
Frioul-Vénétie Julienne	137	514	21,0%
Latium	250	951	20,8%
Abruzzes	162	664	19,6%
Molise	61	251	19,6%
Basilicate	72	309	18,9%
Calabre	159	881	15,3%
Campanie	249	1 505	14,2%
Total	6 042	19 423	23,7%

Source : tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia, op.cit.

Si les femmes ne représentent en moyenne qu'un quart des élus, elles sont cependant, à l'analyse des résultats électoraux de 2013 élaborée par le Ministère de l'Intérieur, plus instruites que leurs homologues masculins : 40,8% d'entre elles ont un diplôme universitaire contre 28,7% des hommes ; 51,9% des Femmes Maires ont un niveau universitaire. Toujours d'après

la même source, les femmes accèdent à la vie politique locale aux alentours de 35 ans puisque la majorité des élues ont entre 36 et 45 ans. Elles n'accèdent au mandat de Maire que plus tard, puisque les femmes Maires ont entre 45 et 55 ans¹⁶.

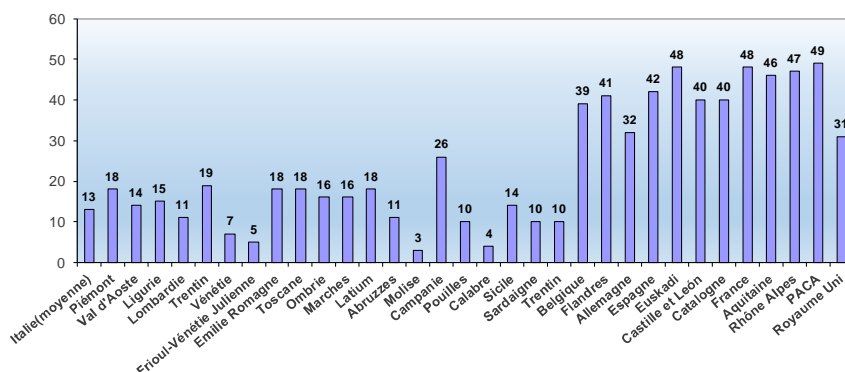
Les femmes élues aux niveaux départemental et régional

D'après les résultats des élections de 2012, les femmes représentent 19% des Conseillers Départementaux, (325 Conseillères contre 1.693 Conseillers), 24% des Vice-présidents (soit 54 femmes contre 224 hommes), 8,4% des Présidents de département, soit 9 femmes seulement sur 107 Présidents. Ces Présidentes sont toutes ou presque élues dans les provinces du Centre et du Nord¹⁷.

Il faut noter que cet échelon de collectivité est en cours de disparition suite à leur suppression par le Parlement en juin 2014.

C'est au niveau régional que les femmes sont les moins représentées dans les fonctions électives et là où leur présence a évolué le plus faiblement ; aux scrutins de 2012 et 2014, elles ne représentent que 15,9% des élus, contre 13,7% au scrutin de 1996¹⁸. La ventilation territoriale de cette représentativité est très hétérogène. Le « maillot rose » revient de manière inattendue à une région du Sud, la Campanie avec 26%, donc bien supérieur à la moyenne nationale ; le « maillot noir » est endossé par la Calabre avec 2 femmes seulement sur 51 conseillers (3,9%), mais des régions du Nord comme les Vénéties ont également moins de 10% d'élus.

Pourcentage de Femmes Conseillères Régionales en Italie et chez quelques Européens 2012



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapport, *Sistema degli indicatori sociali regionali*, <http://www.sisreg.it>

Cette faible représentation est compensée, grâce aux vices ou aux vertus de la cooptation, par une présence non négligeable dans les exécutifs régionaux où les femmes représentent en moyenne 31% des Vice-présidents. Dans certaines régions, ce taux monte entre 40 et 55%, avoisinant ainsi le taux de représentativité des pays du nord de l'Europe. Dans d'autres régions, sans véritable ligne de partage entre Nord et Sud, l'exécutif est très largement

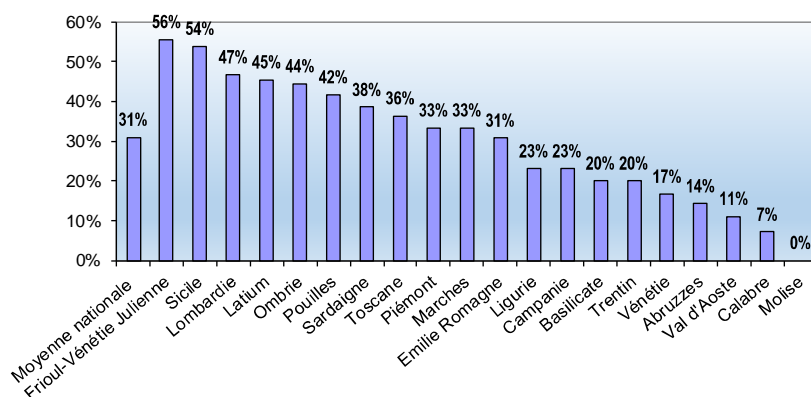
¹⁶ Rapporto Cittalia, *I giovani tra partecipazione politica e governo locale*, Fondazione Cittalia/ANCI Ricerche, Comunicazione Edizioni Eventi, Roma, octobre 2011.

¹⁷ Statistiche, *Amministratori Provinciali*, Dipartimento per gli Affari Interni e Territoriali, <http://amministratori.interno.it>.

¹⁸ Openpolis (observatoire citoyen sur la politique italienne), www.openpolis.it. Voir également l'article de Michela Cacchioli, Sara Ficocelli, Donna e politica : in mano agli uomini l'80 % degli incarichi istituzionali e sono i più importanti, *La Repubblica*, 7 mars 2014, www.Repubblica.it/speciali/politica.

masculin comme en Calabre où les femmes représentent 7,1% des Vice-présidents ou le Val d'Aoste avec 11,1%. Tous les Vice-présidents du Molise sont des hommes.

Pourcentage de femmes dans les exécutifs régionaux 2014



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir de l'article, *Quota rosa, le donne sono il 31% nelle Giunte Regionali*, 30 giugno 2014, www.openpolis.it, 2014.

Faire partie de l'exécutif ne signifie pas être en « key position ». Seulement 15% des Vice-présidentes ont des mandats clés comme les Finances, l'Aménagement du Territoire, l'Économie, le Développement ou la Santé. Les femmes se raréfient au poste de Président de Région. Suite aux élections de 2013, seulement deux femmes, sociales-démocrates, sont à la tête d'exécutifs régionaux : le Frioul-Vénétie-Julienne, au Nord-Est du pays et l'Ombrie, dans le Centre.

Répartition par genre des responsables des institutions régionales

	Hommes	Femmes
Président de l'exécutif	18	2
Président suppléant	8	5
Président de l'assemblée régionale	15	1
Vice-président de l'assemblée régionale	27	0
Secrétaire de l'assemblée régionale	24	5

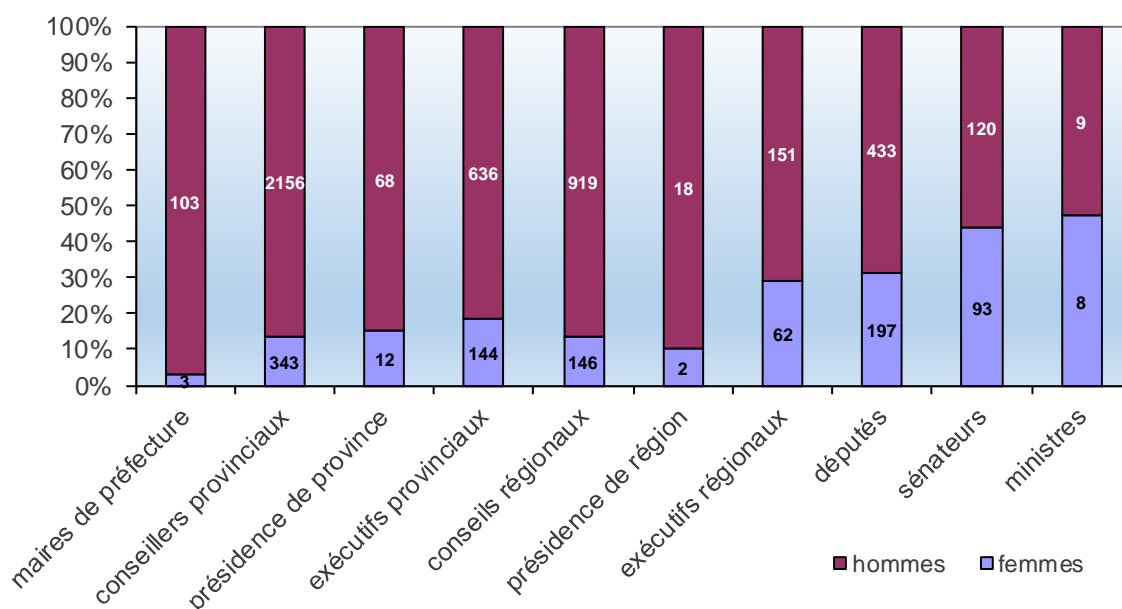
Source : Tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto, *Statistiche Amministratori Regionali. Dipartimento per gli affari Interni e Territoriali*, mai 2014 ¹⁹

Avoir une femme comme Présidente de région n'est pas non plus un gage de parité dans la ventilation des mandats ; l'expérience prouve qu'il n'y pas d'automatisme : en Ombrie seulement 44% des Vice-présidents sont des femmes alors que la Présidente du Frioul a placé des femmes sur 55% des postes clés : politique industrielle et planification territoriale, travaux publics, recherche et université, environnement, développement durable, énergies alternatives, politique sociale, formation, travail, santé, famille.

¹⁹ Cfr : <http://amministratori.interno.it/statistiche/contammregcarica.htm>.

La présence des femmes dans les pouvoirs locaux est bien plus faible que celle qu'on constate au Parlement National et au gouvernement comme le tableau ci-dessous le montre clairement²⁰. Suite aux dernières élections nationales de 2013, les femmes élues représentent 30,8 % des parlementaires et la moitié des ministres.

Les élues au niveau local et national



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du site www.openpolis.it, 2014.

Un dispositif législatif inachevé

Devant cette situation, on peut se demander pourquoi les femmes devraient être plus nombreuses en politique. Pourquoi leur présence est-elle si faible alors que, selon la constitutionnaliste Giuditta Brunelli, elle devrait atteindre la masse critique d'au moins 30% des élus pour pouvoir impacter les décisions²¹ ?

On peut répondre à la première question récurrente par la recommandation du Conseil de l'Europe de 2003 : «*Dans le domaine de la politique, une représentativité de genre équilibrée est tout simplement une exigence de justice qui ne requiert aucune justification*»²². Pour la constitutionnaliste Lorenza Carlassare, la présence féminine trouve sa légitimité dans la société ou dans la nature humaine puisqu'elles sont constituées à part égales de femmes et d'hommes et dans la démocratie puisque l'égalité et l'équilibre sont des éléments fondateurs et non négociables de ce paradigme politique²³.

²⁰ Sur l'exclusion des femmes des postes de responsabilité et sur le plafond de verre, cfr : Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale, Direzione Generale per le Politiche, l'Orientamento, la Formazione, *Donne e politica*. Rapporto di ricerca, Roma, novembre 2006.

²¹ Giuditta Brunelli, *Donne e politica. Quote rosa ? Perché le donne in politica sono così poche*, Il Mulino, Bologna, 2006, p.102.

²² L'UE a établi le principe d'égalité de genre dans la gouvernance locale dans une loi d'orientation du Parlement Européen du 14 janvier 2004 et dans : *La Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*, Conseil des Communes et des Régions d'Europe, 2006.

²³ Lorenza Carlassare, première femme à obtenir la chaire de droit constitutionnel est régulièrement intervenue dans les débats institutionnels et médiatiques sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. Parmi ses nombreuses interventions cfr : *Parere sulla legittimità costituzionale di una quota rosa del 50 % riservata alle candidature femminili*, www.fondazionebassi.it. Cfr également Giuditta Brunelli, *Donne e politica*, op.cit, p. 33-34.

Les causes de cette présence marginale dans les instances locales sont multiples : la perception de la femme comme un être faible, image qui poussent bien souvent les femmes à l'auto-exclusion ; la tendance de la classe politique masculine à se reproduire de manière autoréférentielle ; la difficulté à concilier les vies professionnelle et familiale avec l'action politique et enfin les règles juridiques.

La législation électorale en vigueur en Italie prévoit des dispositifs qui ne promeuvent que timidement la représentation féminine ; pour les communes de plus de 5.000 habitants, la loi de 2012 prévoit que les listes ne doivent pas comporter plus de 2/3 de représentants d'un sexe. Cette même loi prévoit également un choix de genre dans la « préférence ».

Cela mérite une petite explication sur l'organisation des scrutins proportionnels de listes. En France, les élus d'une liste seront automatiquement les premiers de la liste ce qui fait que les personnes élues sont, d'une certaine façon, choisies par la formation avant même l'élection. En Italie, l'électeur vote pour une liste, mais peut aussi exprimer une préférence, c'est-à-dire désigner quelle personne précise de la liste il souhaite voir élire. Le nombre d'élus sera fonction du résultat global de la liste, mais les personnes élues seront celles ayant obtenu le plus de préférences.

La loi de 2012 introduit pour les communes de plus de 5.000 habitants la double préférence : l'électeur peut choisir un homme et une femme. L'ordre de la liste doit également comporter un minimum d'une femme tous les trois hommes, sous peine d'invalidation de la candidature. Ce dispositif permet à peine d'obtenir un tiers de femmes élues dans les conseils municipaux, car le plus grand nombre de préférences va vers les hommes, qui restent plus connus et mieux organisés que leurs colistières.

Pour les régions, les règles d'éligibilité sont fort variables, chaque région pouvant édicter sa propre loi. Dans certaines, telles le Val d'Aoste, les Marches ou la Calabre, les listes doivent comporter des candidats des deux genres, sans plus de précision. Une liste avec une seule femme est donc recevable. A l'inverse, dans d'autres, comme les Pouilles, la loi prévoit qu'un sexe ne peut pas être représenté par plus de 65% des candidats, sous peine de la perte de 50% du remboursement des frais électoraux.

Enfin, une troisième catégorie de régions, telle que le Latium, prévoit que la liste doit comporter autant de candidats d'un sexe que de l'autre. Mais comme rien n'est prévu en terme d'ordre, la position est déterminante : si les femmes sont en queue de liste, leurs chances d'être élues seront minces.

Quoique fort différents entre eux, ces trois modèles respectent la Constitution italienne. Son article 51 réformé en 2003 dispose que les lois électorales régionales doivent garantir aux deux sexes des chances égales d'accès à la représentation politique. Ce principe général vise à sauvegarder une égalité formelle et parfaite sans distinction de sexe.

En vertu de ce principe, la doctrine constitutionnaliste a exclu d'intégrer dans la loi des mécanismes de discrimination positive en faveur des femmes, les « quotas électoraux roses », visant à corriger les disparités de représentation parce que les femmes ne peuvent être considérées ni comme une catégorie, ni comme un groupe minoritaire, mais des citoyens auxquels s'appliquent le principe d'égalité devant la loi.

Pour la majorité des constitutionnalistes, l'appartenance de genre ne constitue pas, en somme, un critère de candidature et d'éligibilité. Cette position s'est largement répandue grâce

Cfr : article de la journaliste Mariella Gramaglia, La democrazia paritaria è un problema di giustizia e non di coscienza, 6 février 2014, www.inGenere.it.

au soutien d'une opinion publique qui considère les quotas comme une manifestation d'impatience et la négation de l'universalité des droits.

En application du principe constitutionnel, les législations régionales prévoient, comme indiqué plus haut, des mesures de rééquilibrage entre genres en introduisant des quotas que l'on pourrait définir comme neutres, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas explicitement favorables aux femmes. Même s'ils rompent le monopole masculin, ces dispositifs ne favorisent que modérément l'accès des femmes aux responsabilités politiques. Les lois électorales régionales se contentent de réduire la discrimination à l'égard des femmes, non de rééquilibrer fortement la représentation. Aucune région ne prévoit de stricte alternance femme/homme dans les listes, unique modèle garantissant une parfaite parité de genre ²⁴.

Ce sont ces mécanismes électoraux encore très favorables aux hommes qui expliquent en grande partie le faible pourcentage de femmes élues dans les collectivités territoriales.

Le principe constitutionnel d'égalité des chances dans la politique a écarté de la compétition électorale les listes mono genres masculines, mais aussi féminines. Une liste exclusivement féminine comme celle intitulée *Emily* qui s'était présentée en 2004 à la province de Naples pour dénoncer la sous-représentation des femmes ne serait plus possible avec la nouvelle loi électorale²⁵.

Consciente qu'un rééquilibrage spontané est parfaitement improbable à moyen terme, la très grande majorité des femmes est ouvertement favorable aux quotas « roses », comme le montre l'enquête de Cittalia :

Êtes-vous favorable à l'introduction en Italie des « quotas roses » ?	Femmes	Hommes
Oui, parce que les femmes sont encore discriminées en politique	68 %	53 %
Non, parce que les bons candidats émergent par eux-mêmes	32 %	47 %

Source : tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia op.cit. Non-réponses écartées.

Il faut aussi reconnaître que le rééquilibrage entre genres n'est pas seulement une affaire de règles légales, mais dépend aussi des modalités de sélection des candidats adoptées par les partis. En la matière, les formations politiques italiennes n'ont montré qu'une faible propension à se doter de règles d'autodiscipline qui favoriseraient un réel équilibre. L'examen des statuts internes actuels révèle une fracture nette entre les partis conservateurs (Forza Italia, Nuovo Centro Destra, Fratelli d'Italia, Unione del Centro, Lega Nord) et les partis progressistes (Partito Democratico, Sinistra Ecologia e Libertà) : seuls les statuts des partis progressistes réservent aux femmes un quota entre 30% et 50% des listes électorales.

Le volontarisme des partis a eu un effet sur les résultats électoraux car les régions qui ont le plus de femmes élues sont celles où les partis ont placé délibérément un nombre élevé de femmes en position éligible, comme la Lombardie ou l'Émilie-Romagne. La situation de ces régions tend à démontrer que, abstraction faite des dispositions législatives, le comportement des partis et de leurs dirigeants est déterminant dans la constitution des listes.

La sous-représentation des femmes parmi les élus locaux est décevante d'un autre point de vue : la méfiance envers les politiciens et la crise des partis qui enflent depuis le début des

²⁴ Les quotas roses ont suscité un grand débat ; sur la question à titre d'exemple cfr : Bianca Beccalli, *Donne in quota. E' giusto riservare posti alle donne nel lavoro e nella politica ?* Feltrinelli, Milano, 1999 ; Nicola Persico, *Quote rosa : un fallimento della politica*, Rivista *LaVoce*, 29 septembre 2009, www.lavoce.info ; Maria De Paolo, Vincenzo Scoppa, *Ma le quote di genere funzionano*, Rivista *LaVoce*, 16 avril 2010, www.lavoce.info.

²⁵ Pour en savoir plus sur cette expérience singulière, cfr : Letizia Paolozzi, *La passione di Emily e l'azzardo della lista rosa*, Guida Editore, Napoli, 2005.

années 2000 avaient suscité en Italie de grands espoirs de renouvellement de la classe politique. Celui-ci pouvait passer par des femmes qui, nouvelles en politique, auraient pu amener des méthodes et des idées neuves. Mais le renouvellement par le féminin souhaité ne s'est pas vérifié, pour les raisons fournies par la sociologue Bianca Beccalli : quand la terre tremble sous les pieds de la classe politique, les positions vacillent, la lutte pour le pouvoir se fait plus rude et les femmes tendent soit à être écartées des postes de pouvoir, soit à s'en éloigner d'elles-mêmes, peu intéressées par ce type de compétition politique²⁶.

Mais comme le note la sociologue Giovanna Zinconi, la participation active des femmes à la politique dépend aussi beaucoup des ressources matérielles et immatérielles telles que les disponibilités économiques, les services de soutien à la famille, les réseaux, l'accès aux médias, le professionnalisme politique. Dans ces domaines, les femmes sont très pénalisées pour la simple raison que les codes et les règles de fonctionnement de la politique et de la société sont ancrés au modèle masculin. Les femmes ne disposent que très rarement des ressources financières pour entreprendre des campagnes électorales coûteuses, ou de lobbies pour soutenir leurs candidatures.

La participation politique des femmes est toujours victime de la persistance en Italie du fossé des genres dans la répartition des tâches quotidiennes. Pour celles qui travaillent et ont des enfants, les soins à la progéniture leur prennent en moyenne 3,6 heures par jour, qui s'ajoutent aux 7 heures minimales du travail professionnel. Les chiffres confirment la résistance de certains stéréotypes de genre qui ont du mal à tomber, même si des progrès ont été enregistrés au cours des dernières décennies²⁷.

Les études comparatives sur la présence des femmes dans les processus de décision, notamment celles menées au niveau européen, révèlent que la diminution du caractère sexué de la division du travail entre hommes et femmes se traduit par une augmentation considérable du nombre de femmes en politique²⁸.

Une plus grande implication des femmes en politique passe par une division équitable du travail domestique, associée à des dispositifs visant à réduire le plafond des dépenses électorales, la création d'un statut de l'élue qui permettrait aux femmes de sous-traiter à des sociétés de service les tâches familiales ou d'en être remboursées. Enfin, les partis doivent fortement faire évoluer leurs critères de sélection des candidats et d'attribution des collèges électoraux. Les réformes du monde politique telles que le non-cumul des mandats ou la limitation de la rééligibilité pourraient, comme le souhaite l'Union Européenne, laisser plus de place aux femmes.

Même si les obstacles restent multiples, on peut tout de même percevoir en Italie des signes d'évolution comme l'égalité d'accès aux médias durant les campagnes électorales, l'obligation pour les partis d'affecter 10% des financements publics à l'intégration des femmes en politique, et les décisions de la Magistrature illustrées plus haut. Ces dispositifs reposent sur le constat que des mesures volontaristes sont indispensables. Laisser faire l'évolution apparaît trop long.

Les femmes pour pouvoir accélérer le processus d'intégration politique doivent donc investir davantage les lieux informels du pouvoir, en commençant par les partis où leur présence est limitée : elles représentent 1,8% des 463.000 adhérents, et, suivant les formations, entre 0

²⁶ Bianca Beccalli, *Donne in quota. E' giusto riservare posti alle donne nel lavoro e nella politica*, op. cit.; Giuditta Brunello, *Donne e politica*, op. cit, p. 112.

²⁷ Rapporto Cittalia, *Le donne e la rappresentanza. Una lettura di genere nelle amministrazioni comunali*, Fondazione Cittalia/ANCI Ricerche, ANCI Comunicazione Edizioni Eventi, Roma, seconda edizione, luglio 2010.

²⁸ Graziella Fornengo, Marila Guadagnini, *Un soffitto di cristallo? Le donne nelle posizioni decisionali in Europa*, Fondazione Olivetti, Roma, 1999.

et 15% des membres des secrétariats, entre 0 et 33% des instances centrales²⁹. De plus, aucune femme n'est présidente ou secrétaire nationale d'un parti³⁰.

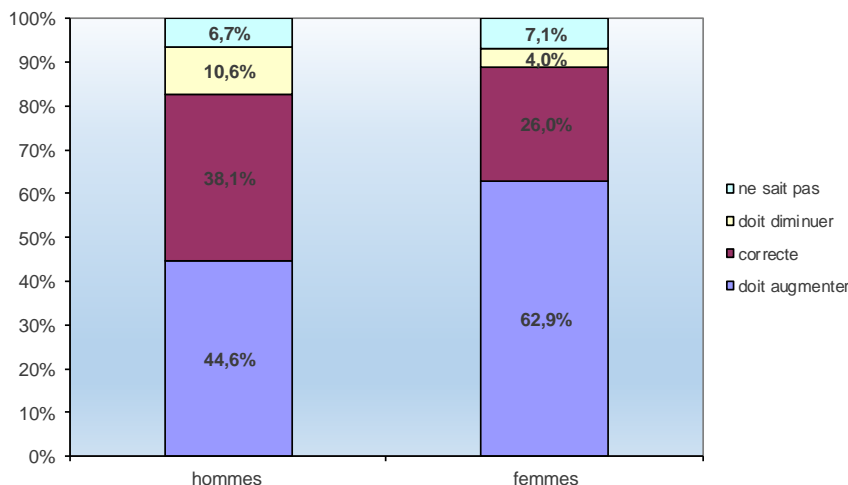
Giovanna Zincone craint cependant que, lorsque dans un futur plus au moins proche les femmes accéderont à la politique en position de parfaite parité avec les hommes, les instances représentatives ne soient plus du tout le lieu de décisions, tout le pouvoir réel ayant glissé vers des centres informels³¹. On constate d'ores et déjà que les politiciens n'ont plus grand rôle en matière économique où règnent les agences de notation, l'OMC et les multinationales, univers de quasi-monopole masculin.

Femmes en politique : perception et stéréotypes

Les femmes sont doublement pénalisées : elles sont non seulement sous-représentées dans les structures de la démocratie représentative, mais, en plus, peu visibles dans l'espace public ; plus précisément, l'opinion publique est peu informée de leur présence dans les instances élues. Une étude commandée à l'Institut des Statistiques (Istat) par le Ministère de l'Égalité des Chances révèle que 77% des Italiens ne sont pas en mesure d'estimer le pourcentage des femmes dans la sphère politique. Les chercheurs de l'Istat parviennent à la conclusion que les Italiens méconnaissent le problème de la faible représentation des femmes³². L'appréciation de cette présence est différenciée suivant les genres ; l'étude isole trois catégories :

- ceux qui souhaitent une plus large participation féminine. Ce groupe est composé de 62,9 % de femmes de tous âges, niveaux d'instructions et de 44,6% des hommes.
- ceux qui considèrent que la présence féminine actuelle est correcte. Ce groupe est composé de 38,1% des hommes et de 26% des femmes.
- le dernier groupe, principalement composé d'hommes, qui souhaiterait que cette présence diminue.

Enquête d'opinion sur la présence des femmes dans les instances élues



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapport Istat, *Partecipazione politica e astensionismo secondo un approccio di genere*, Roma, Istat, 2006.

²⁹ Cfr : Rapporto Cittalia, *Le donne e la rappresentanza. Una lettura di genere nelle amministrazioni comunali*, op cit.

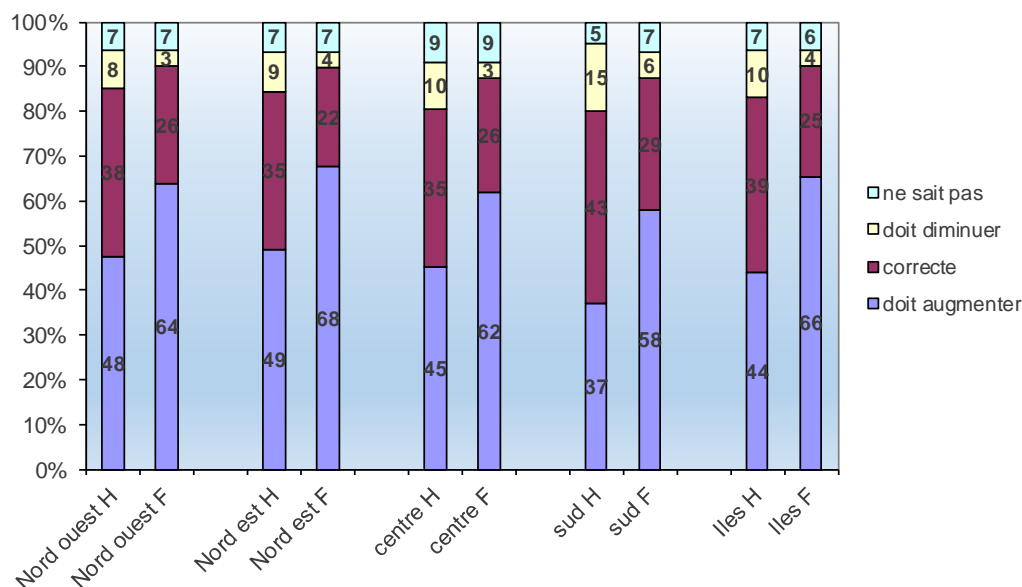
³⁰ Antonella Pinelli, *Le donne nei processi decisionali*, diorama, università la Sapienza, Roma, non daté.

³¹ Les propos de Giovanna Zinconi sont rapportés in Giuditta Brunelli, *Donne e politica*, op. cit. p. 99-109.

³² L'étude Istat a été réalisée par : Linda Laura (sous la direction), *Partecipazione politica e astensionismo secondo un approccio di genere*, Istat, Roma, 2006, p 7-18. Il faut préciser que l'enquête ne concerne pas toutes les élues de toutes les instances représentatives nationales et territoriales.

Ce sont les habitants des régions du Nord qui souhaitent le plus voir progresser le nombre d'élues comme en témoigne le graphique ci-dessous :

Enquête sur la présence des femmes dans les instances élues selon le sexe et les grandes régions



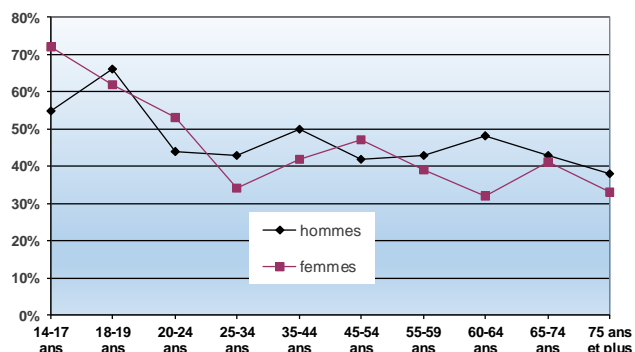
Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapporto Istat, op.cit.

Les raisons en faveur d'une meilleure représentation des femmes sont, en fréquence décroissante :

- pour 64,1% des interviewés parce qu'elles doivent avoir les mêmes chances que les hommes
- pour 38% parce qu'elles connaissent mieux certains problèmes
- pour 34,6 %, parce qu'elles doivent être plus représentées
- pour 33,5% parce qu'elles amènent des idées neuves ou des points de vue différents.

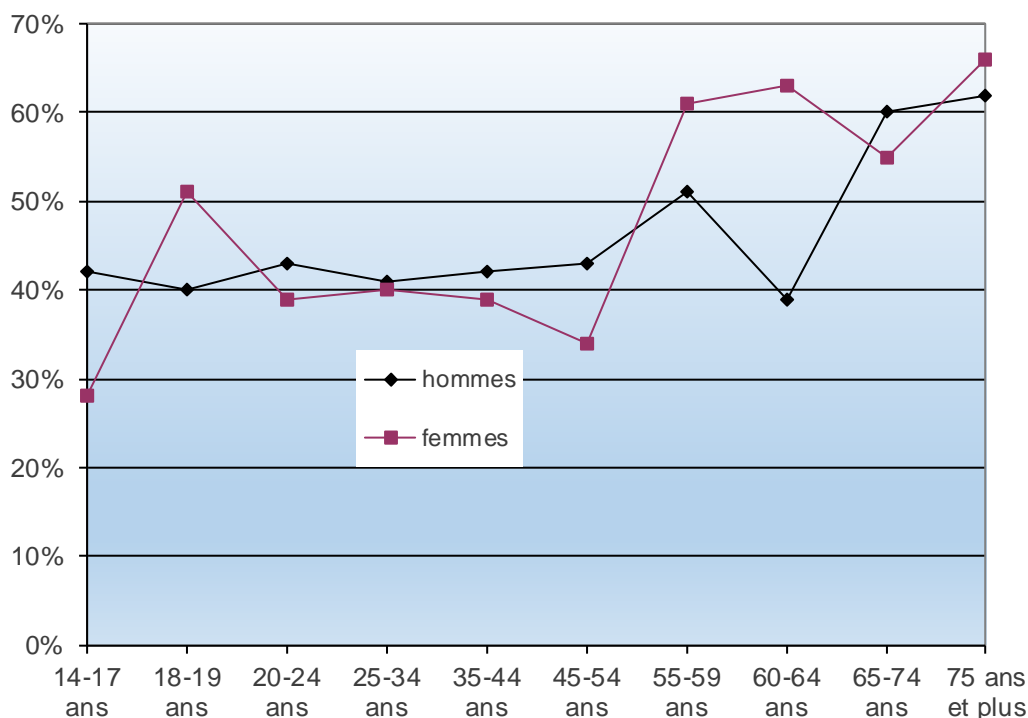
A l'inverse, les raisons invoquées par le petit groupe, surtout masculin, qui souhaite une diminution de la place des femmes relèvent des stéréotypes : une meilleure aptitude des hommes à la politique, 44%, et les femmes plus à leur place à la maison pour s'occuper de la famille, 44,8%.

A la question « Les hommes sont-ils plus adaptés à la politique ? », voici comment répondent les personnes qui souhaitent une diminution de la représentation des femmes :



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapporto Istat, op.cit.

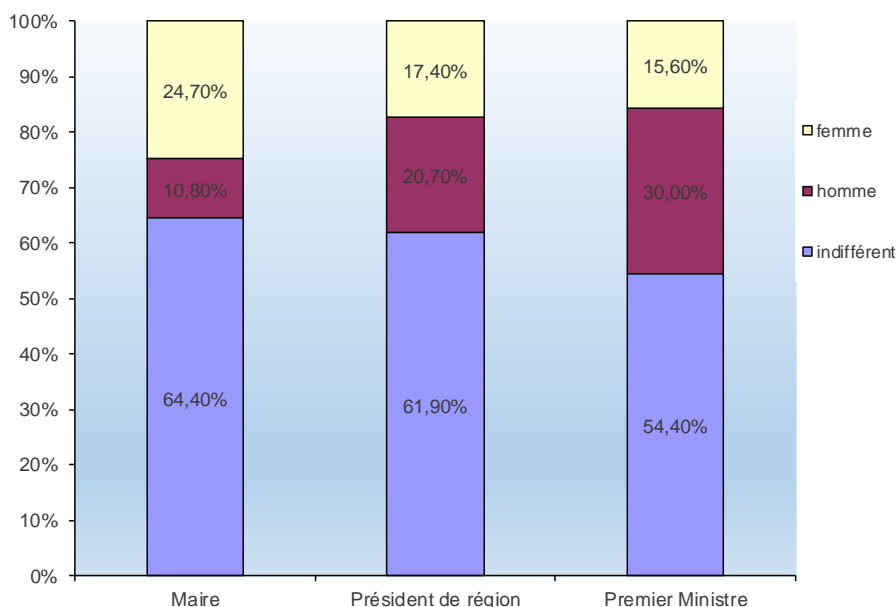
Et, voici l'avis du même sous-groupe sur l'affirmation « Les femmes doivent-elles s'occuper de la maison et de la famille ? » :



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapporto Istat, op.cit.

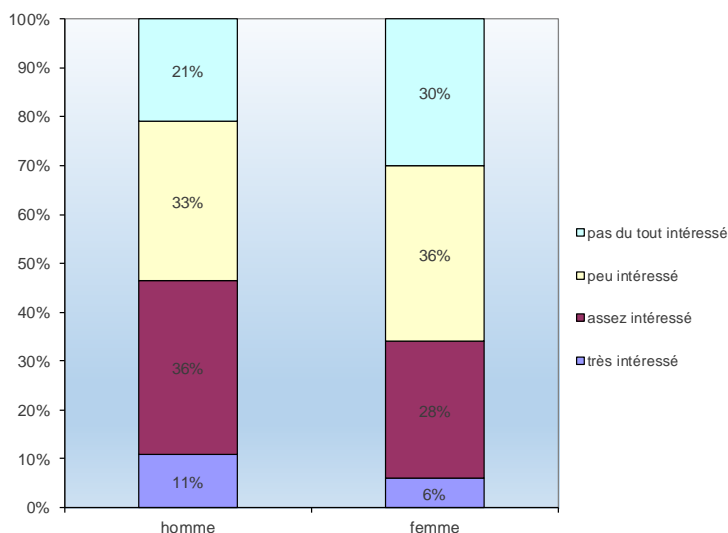
La perception des hommes interviewés pour lesquels, en politique, il n'y a pas de problème d'exclusion des femmes mais pour qui seules comptent les compétences est fort éloquent.

De même, la confiance que les hommes accordent aux femmes en politique est inversement proportionnelle à l'importance des mandats : plus les responsabilités politiques sont importantes, plus leur méfiance augmente. Ainsi, à la question « A qui faites-vous confiance pour un mandat de Maire, Président de région, Premier Ministre » voici les réponses apportées :



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapporto Citalia, op.cit.

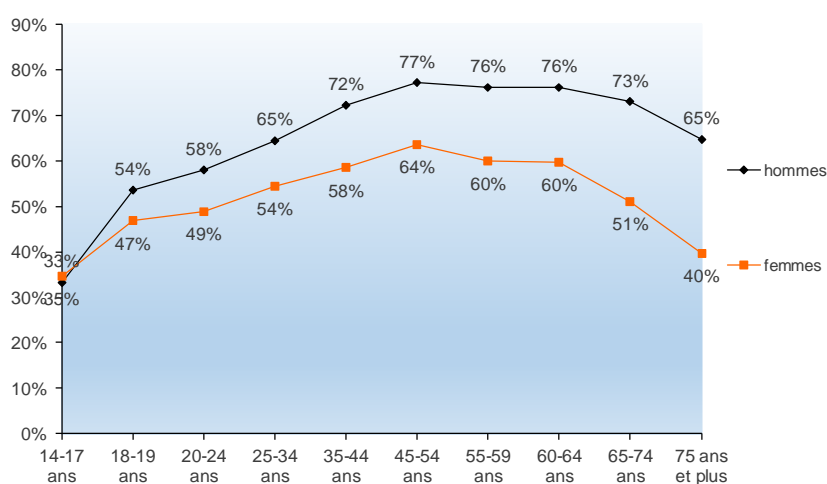
La féminisation des responsabilités politiques dépend aussi de l'intérêt pour la politique et du niveau d'information. L'enquête de l'association nationale des communes italiennes (ANCI) révèle un certain manque d'intérêt des femmes pour l'engagement en politique : à la question « *Seriez-vous intéressé à participer plus activement à la vie politique de votre commune ?* » posée aux personnes qui ne se sont jamais engagées, voici les réponses :



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapporto Cittalia, op.cit.

Une enquête de l'Istat réalisée en 2009 auprès de 48.000 personnes révèle de sensibles différences de genre en matière d'intérêt pour l'information politique. Les femmes la considèrent comme éloignée de leurs centres d'intérêt : 29,3% d'entre elles disent ne jamais s'informer en politique, et 40,1% n'en parlent jamais. De la même façon, seulement 19,5% des femmes déclarent suivre régulièrement des débats politiques, contre 28% des hommes³³. Parmi celles qui s'informent, 53,6% le font régulièrement chaque semaine, contre 68,5% des hommes.

Les différences de genre sont également élevées en matière d'échanges d'opinions relatives à la vie politique : 31,3% des femmes discutent politique au moins une fois par semaine, contre 48,1% des hommes :

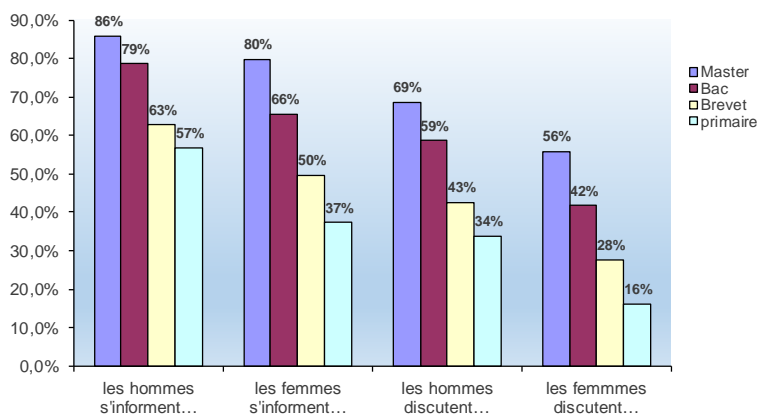


Source : Istat, *Partecipazione politica. Differenze di genere e territoriali*, Roma, Istat, 2010.

³³ Rapporto Istat, *Partecipazione politica. Differenze di genere e territoriali*, Roma, Istat, 2010.

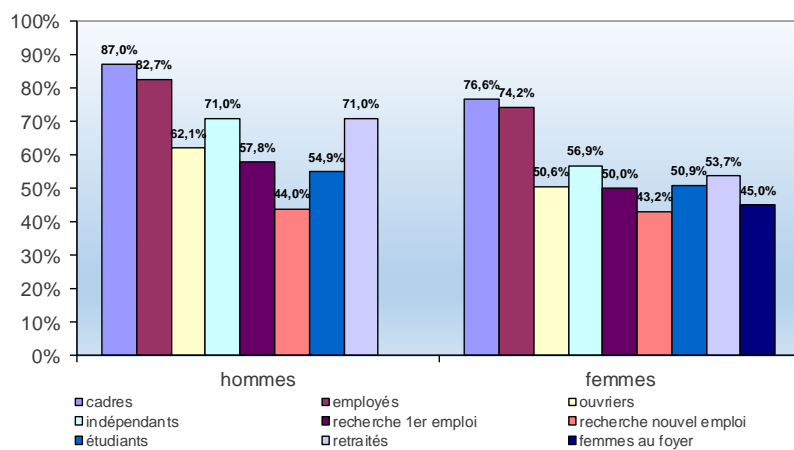
Bien que les différences diminuent avec le niveau d'études et la situation sociale, les femmes s'intéressent toujours moins que les hommes à l'information politique selon les enquêtes de l'Istat.

Personnes s'informant ou discutant chaque semaine de politique



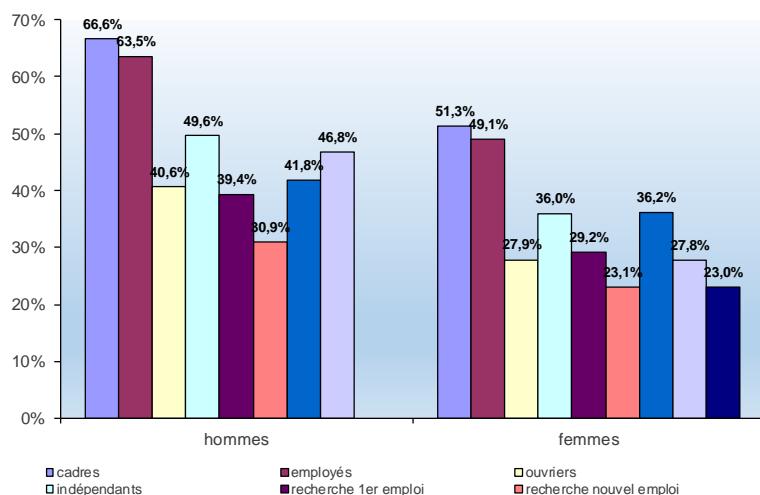
Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapporto Istat, *Partecipazione politica. Differenze di genere e territoriali*, op. cit..

L'exclusion du monde du travail affecte fortement l'intérêt pour la politique chez les femmes : seules 23% des femmes à la recherche d'un premier emploi parlent politique et 15,8% regardent les débats politiques. Quand on est exclu du monde du travail, on rejette davantage le monde de la politique. Voici la ventilation par catégories socio-professionnelles des personnes affirmant s'informer en politique et avoir regardé un débat télévisé durant les six derniers mois :



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapporto Istat, *Partecipazione politica. Differenze di genere e territoriali*, op. cit.

Et voici la ventilation de ceux qui affirment parler politique au moins une fois par semaine :



Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapporto Istat, *Partecipazione politica. Differenze di genere e territoriali*, op.cit.

Le manque d'intérêt des femmes vis-à-vis de l'information politique est plus accentué au Sud : alors que 41,1% des femmes des Pouilles disent ne jamais parler de politique elles sont 18,1% dans le Trentin-Haut-Adige (Nord-Est).

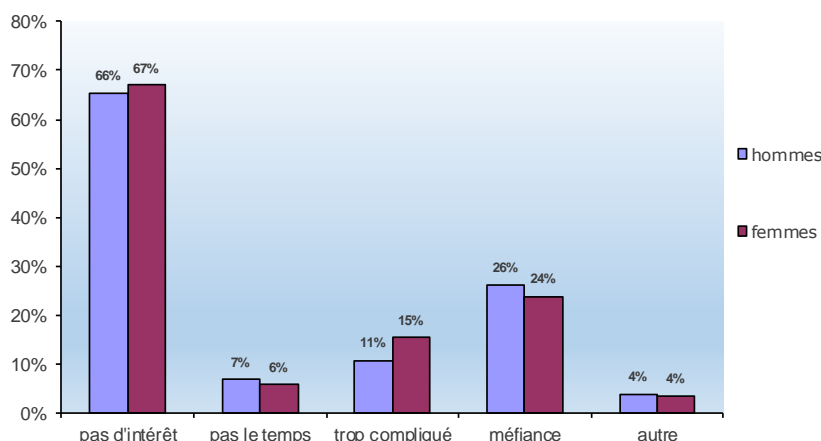
Enquête 2009 sur l'information politique par région

Régions	au moins une fois par semaine	jamais
Frioul-Vénétie Julienne	67,2	18,1
Ligurie	65,3	21,5
Emilie Romagne	65	20,7
Vénétie	62,2	20,5
Trentin	61,7	18,1
Piémont	60,8	22,6
Toscane	60,5	25,5
Lombardie	58,1	24,2
Latium	57,5	23,1
Sardaigne	54,2	26,4
Ombrie	53,7	31,2
Marches	53,2	29,7
Val d'Aoste	51,2	23,6
Abruzzes	50,5	31,2
Molise	43,6	36,4
Campanie	43	41,3
Basilicate	40,8	37,4
Calabre	37,7	42,4
Sicile	37,7	44,4
Pouilles	36,4	46,1

Source : tableau élaboré par nos soins à partir du Rapporto Istat, *Partecipazione politica. Differenze di genere e territoriali*, op.cit.

Les deux tiers des femmes qui ne suivent pas l'information politique l'expliquent non seulement par le manque d'intérêt mais aussi par la méfiance vis-à-vis des politiciens. Cette défiance est inversement proportionnelle à leur niveau d'études et à leur insertion

professionnelle. Les statistiques de l'Istat nous montrent que le scepticisme envers la politique augmente avec le niveau d'études. Voici les raisons données pour ne pas s'informer :

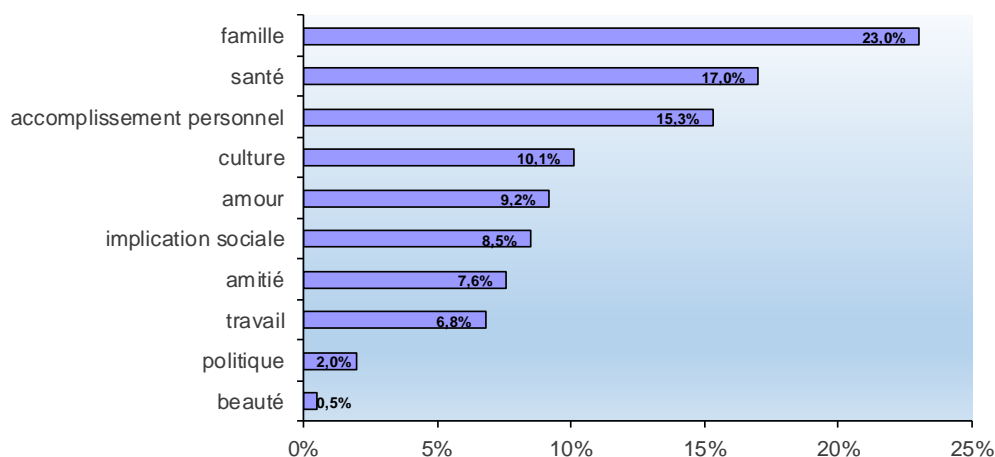


Source : Graphique élaboré par nos soins à partir du Rapporto Istat, *Partecipazione politica. Differenze di genere e territoriali*, op.cit.

L'auto-exclusion est une autre cause de la faible implication des femmes dans la politique locale. La juriste Giuditta Brunelli et la psychanalyste Francesca Molfino en voient plusieurs raisons : les instances représentatives ne répondent pas aux besoins du genre féminin, les femmes s'impliquent plutôt dans les associations pour défendre des causes concrètes comme la culture, l'environnement, les biens communs. Les femmes seraient ainsi plus attirées et intéressées par la démocratie participative et par les questions concernant le quotidien³⁴.

Des enquêtes sur les valeurs fondamentales menées par deux sociologues de l'université de Milan, Francesca Zajczyk et Francesca Crosta, permettent de mieux expliquer la sous-représentativité des femmes³⁵. Comme l'on constate par le graphique ci-dessous, seulement 3% des femmes interrogées placent la politique parmi les valeurs plus importantes.

Les valeurs estimées les plus importantes par les femmes

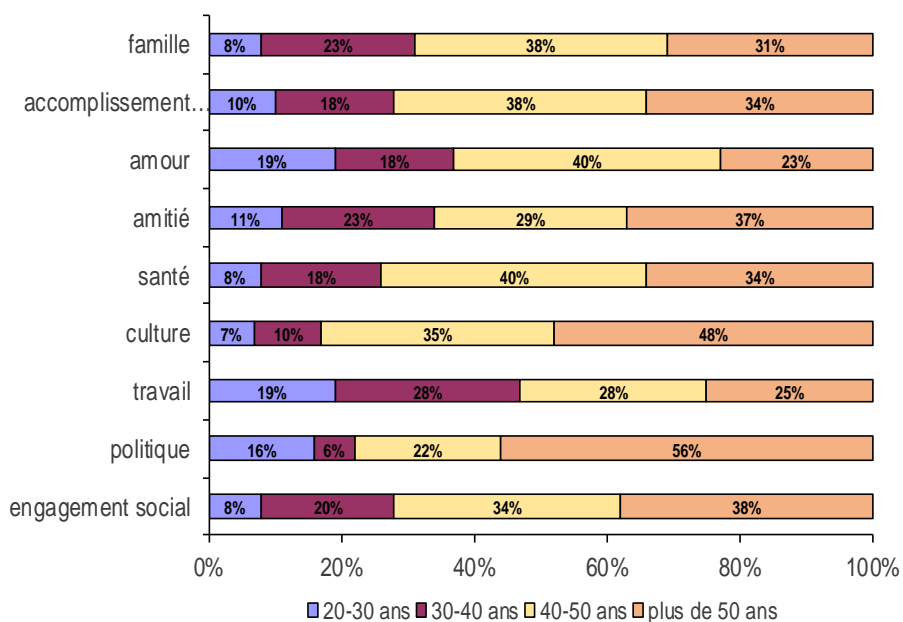


Source : Graphique élaboré par nos soins à partir de F. Zajczyk, F. Crosta, *Donna e politica*, cfr note 35.

³⁴ Francesca Molfino, *Donne, Politica e Stereotipi. Perché l'ovvio non cambia ?*, Baldini Castoldi Editore, Milano, 2006, p 303-313. Les femmes impliquées dans les associations socio-culturelles, écologistes et humanitaires représentent 6,7% des associés actifs, soit 1.748.000 femmes. Cfr : Collectif, *Le donne e la rappresentanza. Una lettura di genere nelle amministrazioni comunali*, op. cit..

³⁵ Francesca Zajczyk, Francesca Crosta, *Donna e politica*, Rapporto di ricerca, Pubblicazioni del Dipartimento di Sociologia, Università La Bicocca, Milano, 2011.

L'âge et l'instruction ont beaucoup d'impact sur cette échelle de valeurs. Ce sont les diplômées universitaires de plus de 50 ans qui donnent le plus d'importance à la politique³⁶. Les résultats de cette recherche corroborent le profil des femmes exerçant des responsabilités politiques locales.



Source : Graphique élaboré par nous à partir de F. Zajczyk, F. Crosta, *Donna e politica*, op.cit.

Les leviers du vote des femmes

Dans un contexte de sous-représentation féminine et de citoyenneté imparfaite, il est légitime de se demander comment votent les femmes et si elles ont une préférence pour les candidates femmes.

Le rapport de 2010 de l'Association Nationale des Communes Italiennes nous indique que seules 31% des interviewées ont déclaré avoir voté pour une femme aux précédentes municipales et 69% pour un homme. 62% de ces dernières expliquent leur choix par le fait que seules comptent les compétences, non le sexe. Ce pourcentage monte à 73% pour les hommes qui ont voté pour un homme. Ce sont les femmes plus instruites, des catégories socio-professionnelles élevées et de gauche modérées qui ont le plus voté pour les femmes.

Cette tendance pour un vote non différencié est confirmée par l'étude des sociologues milanaïses citée plus haut ; 58,3 % des interviewées considèrent que le sexe de leur représentant n'a pas d'importance, alors que 39,3 % des femmes préféreraient être représentées par une femme.

Selon Francesca Zajczyk et la journaliste Assunta Sarlo, la propension des femmes à voter majoritairement pour des hommes est le résultat d'une image stéréotypée, voire dégradante, de la femme, véhiculée par les télévisions les plus regardées, essentiellement celles de Berlusconi³⁷. Selon une enquête du centre d'étude Censis de 2006, « *Women and media in Europe* », la femme présentée sur ces écrans est toujours jeune, agréable, décorative et

³⁶ L'étude de l'université de Milan précise que 249 femmes entre 30 et 60 ans et plutôt du nord ont répondu au questionnaire.

³⁷ Au sujet des stéréotypes véhiculés par la télévision cfr : Francesca Molfino, *Donne, Politica, e stereotipi*. op. cit., p.47-122 ; Assunta Sarlo, Francesca Zajczyk, *Dove batte il cuore delle Donne ?*, op. cit. p.100-110.

intervient essentiellement dans les émissions de divertissement³⁸. Cette image fort éloignée du quotidien a non seulement, selon les deux spécialistes citées plus haut, contribué à ralentir le processus d'intégration des femmes dans la politique, mais a aussi, pendant les vingt années de « berlusconisme », orienté le critère de sélection des candidates de Forza Italia. Pour Silvio Berlusconi, la beauté est le critère essentiel pour figurer sur les listes électorales ou pour obtenir des responsabilités politiques.

Toujours dans le domaine des perceptions, il est intéressant de se demander si des valeurs et des idéaux de genre peuvent motiver le vote. Dit autrement, si les attentes sont différentes lorsque l'on choisit un homme ou une femme. Deux études du Censis pour le compte de la Commission Nationale pour l'Égalité des Chances ont abordé ce thème : en 2003, « *Donna e Politica. Vecchie legature e nuove chances* » (Femmes et politique. Vieux clichés et nouvelles chances) et en 2008, « *Abitudini e sorprese del voto degli Italiani* » (Continuité et surprises dans le vote des Italiens).

Ces études révèlent que le vote pour les femmes est associé au pragmatisme, à la capacité d'écoute, à l'ouverture vers la diversité, aux valeurs de justice, d'égalité sociale et de non-violence. On attend des élues d'une part une bonne gouvernance grâce à leurs qualités féminines, et d'autre part qu'elles prêtent plus que les hommes davantage d'attention à l'humain, qu'elles développent les services sociaux (école, services à la personne et à la famille), qu'elles protègent beaucoup plus l'environnement et améliorent le cadre de vie.

Si les attentes masculines sont la résultante d'une culture traditionnelle imbibée encore aujourd'hui de stéréotypes, les attentes des électrices sont en revanche très concrètes : leurs élues doivent résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées au quotidien, notamment l'insuffisance et l'inefficacité des services sociaux et l'articulation entre travail professionnel et tâches domestiques. Prosaïquement, elles attendent des services plus nombreux et efficaces dans le domaine de la santé, de la petite enfance, des transports publics, une administration plus souple avec des horaires plus larges, plus en phase avec la flexibilité imposée par le monde du travail.

Leurs attentes partent de besoins réels quand on considère qu'en Italie, l'offre de crèches, tant publique que privée, ne couvre que 12% de la demande (immédiate, encore moins si on intègre que cette absence de services participe d'un taux de fécondité à 1,3 enfants par femme), ou que 59% des femmes enquêtées par le centre de recherche Cittalia sont insatisfaites du nombre de crèches existantes dans leurs communes³⁹. Les femmes nourrissent ce type d'attente parce que ces carences affectent lourdement leurs vies. Selon la sociologue Chiara Saraceno, ces attentes spécifiques risquent de faire porter sur les femmes élues des espérances de genre qui pourraient dangereusement renforcer la conception traditionnelle de la femme⁴⁰.

Mais il est aussi vrai que la satisfaction de ces besoins libérerait du temps que les femmes pourraient investir dans la politique. Les résultats aux élections régionales montrent que les régions qui comptent le plus d'élues sont celles qui disposent des meilleurs services à l'enfance. Comme l'affirme les études du Censis, le vote pour les femmes établit une sorte de circuit vicieux ou vertueux : un plus grand nombre de femmes élues engendre une offre plus importante de services sociaux, ce qui permet aux femmes de se consacrer à la politique.

Les enquêtes révèlent un autre élément intéressant : le préjugé sur l'incapacité des femmes à gouverner est tombé : 50% des hommes interviewés et 66% des femmes considèrent que plus les femmes sont présentes dans les instances locales, meilleures sont les politiques.

³⁸ Censis (Centro Studi Investimenti Sociali - Centre d'Études en Investissement Social)

³⁹ Rapporto Cittalia, *La rappresentanza di genere nelle amministrazioni comunali italiane*, op. cit.

⁴⁰ Chiara Saraceno, Tre donne per una riforma, *La Repubblica*, 20 décembre 2011.

Les réponses des hommes sont cependant à prendre avec prudence, car elles semblent quelque peu circonstanciées. Toutefois, tous considèrent que les femmes au pouvoir sont plus efficaces dans la mise en œuvre de politiques de conciliation entre vie privée et vie professionnelle ainsi que dans l'amélioration du social⁴¹.

La politique au féminin

Restent en suspens des questions importantes : quelle vision de la politique ont les femmes qui sont aujourd'hui aux manettes locales, comment comptent-elles exercer leurs fonctions, sont-elles en mesure de renouveler la politique en exerçant autrement le pouvoir, en apportant une différence de style, d'approche, de méthode ? En somme, ont-elles la volonté ou la capacité d'introduire une différence significative non seulement sur quoi décider, mais aussi sur le comment ?

Chaque élue investit le pouvoir en fonction de sa personnalité, de ses compétences et de ses orientations politiques. Chaque administratrice a son parcours personnel et politique et doit mettre en œuvre des mesures différenciées selon les territoires. Mais au-delà de la variété des situations et des histoires individuelles, on peut se demander si les femmes apportent une valeur ajoutée dans la gouvernance locale.

Pour répondre à cette question cruciale, nous laissons la parole aux protagonistes elles-mêmes, et notamment à six femmes Maires, à la tête de communes moyennes ou petites culturellement et géographiquement fort différentes⁴². Leurs expériences ont des points communs en ce qui concerne la conception de la politique, de leur fonction, de la gouvernance et des méthodes pour affronter et résoudre les difficultés.

Le premier fil rouge qui unit les témoignages est une vision gramscienne de la politique, vécue comme passion et non comme métier, au service des autres et pour le bien-être collectif. Elles voient la politique comme un projet commun, non comme la simple poursuite de visées personnelles. Autrement dit, pour ces interviewées, la politique n'est ni le sacrifice de soi, ni une occupation du pouvoir mais l'amélioration du quotidien des concitoyens.

Toutes affirment être arrivées en politique presque par hasard et sans calculs. Cette entrée en politique diverge de celle des hommes qui en général, suivent des routes sûres où la destination est clairement identifiée, alors que le chemin des femmes est incertain et semé d'obstacles⁴³. La politique, pour ces élues, n'est pas un but et encore moins un parcours planifié, mais simplement une opportunité qu'elles ont saisie souvent avec stupéfaction. Mais toutes ont assumé leurs charges comme un défi pour être à la hauteur des responsabilités prises.

Toutes racontent combien elles ont été désavantagées dans la compétition par un système où les candidats hommes peuvent compter sur la solidarité masculine, sur l'appui des partis, sur l'expérience politique acquise grâce au carriérisme, sur les règles électorales non paritaires, sans parler d'une forte résistance au changement. Comme le rappelle Francesca Molfino, l'élection d'une femme apparaît encore aujourd'hui une exception, tant sont tenaces les stéréotypes selon lesquels parvenir au pouvoir est contre nature pour une femme⁴⁴.

⁴¹ Rapporto Cittalia, *Le donne e la rappresentanza. Una lettura di genere nelle amministrazioni comunali*, op cit.

⁴² Ces élues sont Monica Faenzi, Maire de Castiglione della Pescaia (Toscane), Amalia Neirotti, Maire de Rivalta di Torino (Piémont), Adriana Poli Bortone, Maire de Lecce (Pouilles), Simona Rossotti, Maire de Perlo (Piémont), Clara Sereni, Maire de Pérouse (Ombrie), Valeria Valente, adjointe au tourisme, aux grands événements et à l'égalité des chances de Naples. Les témoignages ont été publiés in : Rapporto Cittalia, *Le donne e la rappresentanza. Una lettura di genere nelle amministrazioni comunali*, op.cit., p. 125-136.

⁴³ A propos des divergences de parcours cfr également : Silvia Gherardi, Barbara Poggia, *Donna per fortuna, uomo per destino. Il lavoro raccontato da lei e da lui*, Etas, Milano, 2003.

⁴⁴ Francesca Molfino, *Donna, politica e stereotipi. Perché l'ovvio non cambia ?*, op. cit.

Les interviewées ont affronté ce handicap de départ, qu'elles estiment commun à toutes les femmes qui entrent en politique, en mettant en jeu leurs compétences, leur personnalité, leurs qualités. Compétence et mérite sont les stratégies privilégiées de ces femmes pour conquérir une place dans la compétition électorale, dans les lieux de pouvoir et pour acquérir de la crédibilité.

Ces élues soulignent bien d'autres différences de genre en politique, à savoir les temporalités ; les hommes ont la possibilité de se consacrer entièrement à leur mandat, alors qu'elles doivent concilier travail, responsabilités institutionnelles et familiales. Elles disent avoir trouvé, non sans peine, un équilibre entre sphères politique et personnelle alors même que certaines études relèvent une augmentation du nombre d'élus hommes qui manifestent une certaine culpabilité pour avoir délaissé leurs familles après s'être jetés à corps perdu dans la sphère publique⁴⁵.

Pour elles, la réalisation de cet équilibre ne devrait pas être une question individuelle, mais un objectif commun à l'ensemble des femmes. Elles ont toutes, au cours de leurs mandats, mis en place dans leurs communes des formes de compatibilité entre travail et famille, développé les services à la famille et réduit les inégalités entre genres. Elles se sont lancées dans un management public visant à satisfaire des besoins complexes et multiples en adoptant une approche globale.

En partant concrètement des femmes, soit des individus qui jouent simultanément des rôles différents dans un espace urbain lui-même différencié, elles ont adopté des politiques qui concernent à la fois le travail, le temps libre, les transports, l'école, la santé et l'administration. Par cette méthode, elles ont rapproché des sphères cloisonnées et inventé de nouvelles formes de vivre ensemble. C'est surtout dans cette approche que ces élues se démarquent en politique, apportent leur empreinte et font évoluer la gouvernance locale.

Les expériences que nous venons d'illustrer démontrent que les femmes en politique sont à même d'apporter une différence de style, de contenu, d'agenda, de méthode. Même si l'accès à la politique demeure pour les femmes un parcours très rude, le chemin parcouru devrait nous inspirer confiance.

Notre optimisme est toutefois tempéré par une crise économique qui, par sa durée et sa profondeur, a des effets désastreux surtout sur les femmes, les premières à en supporter les conséquences, comme par le passé. A partir de 2008, année de déclenchement de cette crise, la situation des Italiennes s'est fortement dégradée avec l'augmentation du travail précaire, du chômage, des licenciements, la baisse des revenus, les coupes dans les aides à la famille, et la montée en flèche de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les femmes sont actuellement plus que jamais affectées et vulnérables. Cette crise a un impact négatif sur le rééquilibrage entre genres, tant dans la société que dans le travail et la politique. En adoptant la théorie de Ronald Inglehart, on peut émettre l'hypothèse que, si dans les périodes d'abondance et de bien-être, on tend à accorder plus d'importance aux valeurs « post-matérialistes », comme l'entrée des femmes en politique, dans des phases de récession, l'accent est en revanche tourné vers des objectifs d'essence « matérialiste ». On peut ainsi craindre que le rééquilibrage de la politique entre genres passe au second plan ou disparaisse complètement de l'agenda politique, et que toute l'attention soit réservée à la réduction de la dette publique ou à la relance de la demande⁴⁶.

⁴⁵ Alessandra Pescarolo, *Donne e uomini nella politica : risorse, reti, percezioni di sé*, Tipografia del Consiglio Regionale Toscana, Firenze, 2001.

⁴⁶ Cfr: Roland Inglehart, Pippa Norris, *Rising Tide. Gender Equality and Cultural change around the world*, Cambridge University Press, Cambridge, 2003.

De plus, la détérioration de leurs conditions de vie risque d'éloignent encore plus les femmes de la politique, accaparées par les problèmes matériels et en proie à une légitime méfiance vis-à-vis des politiques. Comme le local est un niveau de gouvernance plus proche de la société civile, comme il constitue le lieu où sont prises les décisions qui ont le plus fort impact sur le quotidien, on peut espérer que les femmes continueront à investir ces lieux de pouvoir et achemineront le pays vers la démocratie paritaire, vers une citoyenneté de genre parfaite.

Carmela Maltone